

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce jour.

Etaient présents : Philippe DAMIOT, Maire ; Philippe BROUILLARD, Zélia DA SILVA ANTUNES, Bruno DOURIEZ, Adjoints au Maire ; Mandy ANTUNES, Sylvie FOULARD, Thierry GAUTHIER, Anouk VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Membres en exercice : 11

Absents représentés : Kévin BROUILLARD, Gérard SAROTTE

Absent non représenté : Yoann MONTET

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 29 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Les différents dossiers soumis au vote sont les suivants :

1. Création d'un poste d'agent technique municipal
2. Approbation du rapport de la CLET de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
3. Questions diverses

Informations.

DELIBERATION N° 1-1

Objet : Création d'un poste d'agent technique à temps non complet

Sur le rapport de Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE (10 voix POUR)

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, pour des travaux divers d'entretien intérieurs et extérieurs,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget primitif 2023.

DELIBERATION N° 1-2

Objet : Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en date du 30 juin 2022 portant examen des charges transférées au titre de la compétence supplémentaire « actions en faveur de la prévention et de la sécurité sur la communauté de communes »

Sur le rapport de Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE
(10 voix POUR),

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la CCVE, en date du 30 juin 2022, portant sur les charges transférées au titre de la compétence supplémentaire « actions en faveur de la prévention et de la sécurité sur la communauté de communes »

Suite aux votes des points cités ci-dessus, M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour l'ajout d'un point (accepté à l'unanimité, 10 voix pour)

DELIBERATION N° 1-3

Objet : Désignation du correspondant « incendie et secours » à bulletin secret

Sur le rapport de Philippe DAMIOT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE
(10 voix POUR),

- **DESIGNE, à bulletin secret**, que le correspondant incendie et secours est Zélia DA SILVA ANTUNES

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions. Les membres du Conseil Municipal l'informent qu'aucune question n'est à soumettre.

La séance a été levée à 20 heures 06.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Blason à créer pour le village en collaboration avec les Orvallois
- Rénovation de l'éclairage extérieur de la salle Victor Hugo
- Rénovation de la cuisine de la salle Victor Hugo
- Renumérotation du 14 route de Boissy (Malki) en 14 TER suite à la demande des propriétaires.

- Le présent compte-rendu est affiché en Mairie le
pour une durée de 2 mois,
- Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Le Maire,

Philippe DAMIOT

